



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

20 GA

WHC-15/20.GA/INF.6C

Paris, 5 octobre 2015

Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**VINGTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS
PARTIES A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

Paris, Siège de l'UNESCO

18 – 20 novembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Elections au Comité du patrimoine mondial

INF.6C. Format pour la candidature des experts dans le domaine du patrimoine culturel et/ou naturel

RESUME

Ce document présente le format pour la candidature des experts dans le domaine du patrimoine culturel/naturel tel que demandé par la Résolution **1 EXT. GA.3**.

Ce document doit être lu conjointement avec le Document WHC-15/20.GA/6.

ELECTIONS AU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL - FORMAT POUR LA CANDIDATURE DES EXPERTS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL/NATUREL

FORMAT DE CANDIDATURE	NOTES EXPLICATIVES	
Etat partie	Nom de l'Etat partie	
Coordonnées officielles	Nom, adresse, e-mail	
CV de(s) expert(s)	Conformément à l'Article 9 de la <i>Convention</i> « 9.3 Les Etats membres du Comité choisissent pour les représenter des personnes qualifiées dans le domaine du patrimoine culturel ou du patrimoine naturel » et l'Article 5 du <i>Règlement Intérieur</i> du Comité « 5.2 Les Etats membres du Comité choisissent pour les représenter des personnes qualifiées dans le domaine du patrimoine culturel ou du patrimoine naturel. Ils sont vivement encouragés à inclure dans leur délégation des personnes qualifiées dans les deux domaines. » Le CV de chaque expert devrait indiquer :	
	Patrimoine culturel	Patrimoine naturel
	1. Education (Diplôme(s) du plus haut niveau obtenu(s)) 2. Carrière professionnelle 3. Expérience régionale et internationale 4. Langues 5. Appartenance à des organisations professionnelles et internationales 6. Publications dans le domaine du patrimoine culturel (sélection - Max. 10)	1. Education (Diplôme(s) du plus haut niveau obtenu(s)) 2. Carrière professionnelle 3. Expérience régionale et internationale 4. Langues 5. Appartenance à des organisations professionnelles et internationales 6. Publications dans le domaine du patrimoine naturel (sélection - Max.10)
Durée du mandat	Par sa Résolution 13 GA 9 , l'Assemblée générale invite les Etats parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> à volontairement réduire leur mandat de six à quatre ans.	